

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 6 décembre 2022**  
**Convocation du 29 novembre 2022**

**N° 2022\_12\_031**

**Objet : Social – ADMR Bas-Vivarais – Convention et Subvention**

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Anne-Marie PEZZANO en remplacement de Sylvie CHEYREZY

Absents excusés : Claude AGERON, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Jacques MARRON à René UGHETTO, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Jean-Claude DELON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre :                    pour : 39                    abstention :

**Guy Clément, vice-Président enfance, social, culture et sport** propose aux conseillers le renouvellement de la convention avec l'association ADMR Sud-Vivarais. Le rapport d'activité 2021 met en évidence les services rendus à la population du territoire et en particulier aux personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. La subvention a pour objectif d'apporter un soutien à l'association pour ses services de proximité, sa volonté de développer l'autonomie et de consolider le lien social sur le territoire.

**Le vice-Président** rappelle aux conseillers les champs d'intervention de l'association ADMR Sud-Vivarais : services et soins aux seniors, accompagnement du handicap, enfance et parentalité, entretien de la maison. L'association ADMR Bas-Vivarais œuvre pour des services à destination de tous, qui facilitent le quotidien de familles, de personnes âgées, fragilisées ou en situation de handicap. Convention, rapport d'activité et rapport financier en annexe.

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur le renouvellement de la convention.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité

**Approuve** le renouvellement de la convention avec l'association ADMR Bas-Vivarais

**Autorise le Président** à signer la convention et à procéder au versement de 20.000€ de subvention pour l'année 2022.

Le président

Luc PICHON

